



Virements induments percu par mon ex proprietaire

Par **vero**, le **22/01/2011** à **10:53**

Bonjour, j'ai quitter mon logement le 15.11.2010 mais suite a un probléme de comprehension avec ma banque ceux ci ont virer a mon ancien propriataire la somme de 350euro en decembre et pareil en janvier donc total 700 euro je m'en suis appercu lorsque j'ai recu mon relever de compte pour la banque ils ne reuvent rien faire et c'est a moi de demander le remboursement de cette somme a mon ancien propriataire et la sa se complique celui ci a relouer l'appartement et a soit disant garder cette somme pour refaire les peinture qui soit disant etait dégrader alors que celui ci a signer l'etat des lieux de sortie effectuée par l'agence immobilière a mon départ en ma présence ainsi quel celle du propriataire a savoir que c'est le cilse qui a avancé la caution et que le propriataire ne l'a toujours pas rendu donc il a 600 euro de caution plus mes 700 euro qu'il a percu qu'il ne veux pas me restituer en a t'il le droit?Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **22/01/2011** à **12:32**

Avez-vous une copie de l'EDL de sortie ne mentionnant aucune dégradation ?
Est-ce à vous de rembourser le dépôt de garantie au CIL ?

Avez-vous une preuve écrite d'avoir annuler le virement à votre banque ?

Par **vero**, le **22/01/2011** à **12:40**

bonjour j'ai bien un double de l'edl de sortie signer du proprietaire ou il n'est mentionner aucun dégat. et se n'est pas a moi de restituer la caution mais au proprietaire qui a signé un document comme quoi c'est lui qui reversait les 600 euro de caution au cil et le cil est en possession de se document que je leur est envoyé suite a leur demande j' en est une photocopie. merci

Par vero, le 22/01/2011 à 12:44

PS non je n'est pas de documents de la banque cela avait été fait par tel,par contre j'ai eu 2.45e de frais bancaire debiter de mon compte pour modification de virement

Par vero, le 22/01/2011 à 13:37

bonjour changement de programme,depuis 30mn les choses ont evolées un conseiller de ma banque ma contacter cela faisait une semaine que j'essayait d'avoir quelqu'un qui dègne s'occuper de mon problème j'ai juste dit que je me renseignait sur mes droits a la personne de la plate forme de la banque donc voila se qui c'est passé ma banque a pris directement contact avec mon ex proprietaire je ne sais pas se qui c'est dit mais celui ci ma appeler pour que j'aille chercher mon chèque de remboursement je mis suis rendu illico et me voila en possession d'un chèque de 700euro en remboursement des 2 virements 350euro induements percus j'ai juste signé un document comme quoi il m'avait remis un chèque de remboursement de 700 correspondant au 2 virements de 350euro .Par contre reste le problème de la caution que celui ci doit rendre au cil a priori il va prendre contact avec eux pour la garder pour les travaux de peintures.En a t'il le droit ? que dois je faire?Merci de votre réponse